**Quizz sur la légitimité hiérarchique**

*1. Le rectorat de Créteil, au moins entre 2011 et 2014, prévoyait chaque année moins de classe car il comptait sur une « évaporation des élèves » :*

- Vrai.

- Faux. Attention à ne pas tomber dans le mensonge quand-même

*2. Plutôt que de payer des Heures Supplémentaires Effectives lorsqu’un enseignant participe à un projet, certains chefs d’établissement déclarent de faux remplacements de courte durée:*

- Vrai, ca leur permet d'obtenir des HSE et en plus de gonfler le taux de remplacement des profs absents...(une des cibles de la lolf).

- Faux! Les chefs d'établissement représentent l'état et ses valeurs. On peut être en désaccord avec eux mais il ne faut pas les traiter d'escrocs quand-même!

- Vrai, mais chut! Si les rectorats l'apprennent, ils vont se faire taper sévèrement sur les doigts...

*3. Aux élections professionnelles de 2014, des votes électroniques n'ont pas été pris en compte, et certains votes ont même été « perdus » :*

- Faux. C'est impossible avec le vote électronique. C'est soit de la mauvaise foi, soit une erreur de manipulation.

- Vrai. J'ai vu moi-même de mes yeux un vote réalisé sur le pc mais non comptabilisé par la suite...ainsi que plusieurs témoignages de militants aguerris aux Tice...

- Vrai, mais bon de toute façon, ca ne sert pas à grand-chose les élections professionnelles...

*4. Dans un établissement du Val d’Oise, entre 2013 et 2015, des heures de ½ groupe ont été supprimées pour récupérer des moyens. Pour garder des groupes réduits, les enseignants ont été invités à ne prendre que la moitié de la classe sur certains créneaux...*

- Vrai, la direction proposant de troquer les heures dues aux élèves contre des groupes moints chargés.

- Faux, c'est illégal car les élèves n'auraient plus eu leurs heures réglementaires.

- C'était illégal, mais aujourd'hui, grâce à la réforme, cela deviendrait possible puisque les horaires sont par cycle.

*5. En 2014, des enseignants non payés en début d’année se sont vus proposer des bons alimentaires par le Rectorat.*

- Vrai.

- Faux. Personne ne tolérerait qu'un ministère publique ne respecte pas ses obligations en tant qu'employeur.

- Vrai, mais c'est extrêmement rare que l'administration ne paye pas ses fonctionnaires dans les temps.

*6. Le Rectorat refuse à plusieurs reprises, et par écrit, de verser une prime à un enseignant qui y a pourtant droit...*

- Vrai.

- Faux.

- Vrai, mais c'était parce que le cas était très pointu et peu connu des services du Rectorat.

*7. Pendant plusieurs années, un chef d’établissement divisait par trois le nombre de sièges alloués aux élus des personnels au C.A.*

- Faux. C'est encore une exagération de gauchiste qui croit que les chefs sont tous des psychopathes.

- Faux. Il divisait par 2 en laissant 3 places au lieu de 6.

- Vrai, il laissait 2 places au lieu de 6.

8. *Un chef exige la présence régulière des enseignants sur une heure non rémunérée, appelée heure rouge, au prétexte qu’ils sont en éducation prioritaire (Rep):*

- Vrai.

- Faux, il exige bien leur présence non rémunérée, mais l'heure est appelée "heure bleue" et non rouge.

- Faux, un représentant d'un état de droit ne pourrait pas exiger de choses contraires à la réglementation.

- Vrai, mais cela fait parti des missions liées, d'après le décret métier d'août 2014.

*9. Une principale de collège REP refuse l’achat de lunettes de natation car ce n’est pas assez hygiénique.*

- Vrai.

- Faux.

*10. Une principale de collège REP fait emmener par des agents un meuble en bois massif appartenant à l’établissement vers son domicile personnel.*

- Vrai. Mais s'il ne servait plus, je ne vois pas le problème.

- Faux. Il s'agirait d'un abus de bien social...je vois mal un chef d'établissement manquer ses obligations éthiques.

- Vrai. Il aurait même justifié: "C'est moi le chef, je fais ce que je veux".

*11. Une principale en REP refuse un séjour E.P.S à la montagne car il n’est pas assez interdisciplinaire:*

* Vrai. Partir à la montagne pour juste apprendre à faire du ski et des activités dans la neige, je ne vois pas l'intérêt...
* Faux. Il y a les EPI pour cela.
* Vrai.

*12. Un chef d’établissement refuse que les moyennes en E.P.S, Arts plastiques et Education musicale apparaissent sur le bulletin trimestriel car il n’y a qu’une note et on ne peut donc pas parler de moyenne.*

- Vrai.

- Faux.

- Faux. Mais en même temps, c'est vrai qu'une seule note ne fait pas une moyenne...

- Vrai. Et c'est son droit. Le chef d'établissement peut modifier les notes et appréciations des professeurs dès l'instant où il les en avertit.

*13. Un Inspecteur d’Académie Adjoint (en Avril 2012) a tenu ces propos lors d'une audience « les décharges statutaires ont été supprimées par le décret de Robien (2007) et elles n’ont pas été recréées par la suite ».*

- Vrai, et c'est la vérité!

- Faux, encore de la calomnie de syndicalistes malhonnêtes!

- Vrai, pourtant le décret de Robien avait été abrogé dès 2007 par décret du 31/08/2007...

*14. En audience (juin 2015), un DASDEN adjoint affirma que « toutes les études montrent que les effectifs par classe ne sont pas un élément majeur »...*

- Vrai. L'important, c'est de revoir la pédagogie et de rendre les équipes plus autonomes. Les effectifs, ca ne change rien...
- Faux. Un haut fonctionnaire spécialiste de l'éducation n'oserait pas affirmer une telle chose...

- Vrai. Alors que qu’une étude de grande ampleur (D.Schanznbach), synthétisant des travaux du monde entier démontrait exactement l’inverse en 2014...

*15. A la rentrée 2015, la Dsden (via le chef d'établissement) demande avec insistance à un professeur de FLE de faire passer des élèves Upeaa-Nsa (admis à redoubler car ne sachant pas déchiffrer un mot) en classe ordinaire de 3è pour faire de la place aux autres arrivants en Nsa...*

- Vrai. Mais avec des Ppre, ça peut passer...

- Faux. On serait tombé bien bas.

- Vrai, et en plus l'établissement était classé sensible, Rep, Violence...

*16. Un enseignant ayant explicitement refusé d’être tuteur voit quand-même arriver en septembre le stagiaire dans son établissement.*

- Faux. Comment peut-on imaginer qu'un Rectorat ferait cela ? Ce serait honteux pour le stagiaire et scandaleux pour le tuteur.

- Vrai. Et en plus, le tuteur était le seul enseignant titulaire dans la matière...et c'était en Rep.

- Vrai. Mais on ne peut rien faire car si le Rectorat le décide, un enseignant est obligé d'accepter le tutorat de stagiaire.

*17. Un principal a le droit de modifier les appréciations des enseignants sur le bulletin trimestriel ainsi que sur le livret du socle commun pour enlever des éléments négatifs.*

- Vrai. C'est le signataire du bulletin et sa responsabilité de se montrer bienveillant avec les élèves l'autorise à faire toutes les modifications qu'il souhaite.

- Faux. La liberté pédagogique de l'enseignant l'autorise à écrire ce qu'il veut sur le bulletin et toute modification sera jugée comme falsification de document officiel.

- Faux. Mais si l'appréciation est un jugement de valeur sur la personne de l'élève et non sur son travail, ou encore si elle verse dans l'inacceptable (insultante, raciste, méprisante), le chef est fondé à demander sa modification par l'enseignant.

*18. Après un vote contre le budget, un principal aurait exigé et obtenu de refaire le vote car « ce n’est pas possible de voter contre le budget».*

- Vrai. Car sans budget, un établissement ne peut plus fonctionner, surtout en hiver. Il n’y avait donc pas d’autre solution que de refaire le vote.

- Impossible qu'un représentant de l'état agisse de la sorte! Il s'agirait d'une falsification de vote doublée d'un abus de position dominante.

- Vrai. Le vote a été refait et accepté avec les voix des parents d'élèves.

- Faux. Les personnels se sont levés et se sont mis à réciter l'article 16 de la déclaration des droits de l'homme et l'article 35 de la Constitution du 24 juin 1793.

**Quizz sur la légitmité**

**Réponses**

*1. Le rectorat de Créteil, au moins entre 2011 et 2014, prévoyait chaque année moins de classe car il comptait sur une « évaporation des élèves » :*

- Vrai.

*2. Plutôt que de payer des Heures Supplémentaires Effectives lorsqu’un enseignant participe à un projet, certains chefs d’établissement déclarent de faux remplacements de courte durée:*

- Vrai, ça leur permet d'obtenir des HSE et en plus de gonfler le taux de remplacement des profs absents...(une des cibles de la lolf).

*3. Aux élections professionnelles de 2014, des votes électroniques n'ont pas été pris en compte, et certains votes ont même été « perdus » :*

- Vrai. J'ai vu moi-même de mes yeux un vote réalisé sur le pc mais non comptabilisé par la suite...ainsi que plusieurs témoignages de militants aguerris aux Tice...

*4. Dans un établissement du Val d’Oise, entre 2013 et 2015, des heures de ½ groupe ont été supprimées pour récupérer des moyens. Pour garder des groupes réduits, les enseignants ont été invités à ne prendre que la moitié de la classe sur certains créneaux...*

- Vrai, la direction proposant de troquer les heures dues aux élèves contre des groupes moints chargés.

- C'était illégal, mais aujourd'hui, grâce à la réforme, cela deviendrait possible puisque les horaires sont par cycle.

*5. En 2014, des enseignants non payés en début d’année se sont vus proposer des bons alimentaires par le Rectorat.*

- Vrai.

*6. Le Rectorat refuse à plusieurs reprises, et par écrit, de verser une prime à un enseignant qui y a pourtant droit...*

- Vrai.

*7. Pendant plusieurs années, un chef d’établissement divisait par trois le nombre de sièges alloués aux élus des personnels au C.A.*

- Faux. Il divisait par 2 en laissant 3 places au lieu de 6.

8. *Un chef exige la présence régulière des enseignants sur une heure non rémunérée, appelée heure rouge, au prétexte qu’ils sont en éducation prioritaire (Rep):*

- Faux, il exige bien leur présence non rémunérée, mais l'heure est appelée "heure bleue" et non rouge.

*9. Une principale de collège REP refuse l’achat de lunettes de natation car ce n’est pas assez hygiénique.*

- Vrai.

*10. Une principale de collège REP fait emmener par des agents un meuble en bois massif appartenant à l’établissement vers son domicile personnel.*

- Vrai. Il aurait même justifié: "C'est moi le chef, je fais ce que je veux".

*11. Une principale en REP refuse un séjour E.P.S à la montagne car il n’est pas assez interdisciplinaire:*

- Vrai.

*12. Un chef d’établissement refuse que les moyennes en E.P.S, Arts plastiques et Education musicale apparaissent sur le bulletin trimestriel car il n’y a qu’une note et on ne peut donc pas parler de moyenne.*

- Vrai.

*13. Un Inspecteur d’Académie Adjoint (en Avril 2012) a tenu ces propos lors d'une audience « les décharges statutaires ont été supprimées par le décret de Robien (2007) et elles n’ont pas été recréées par la suite ».*

- Vrai, pourtant le décret de Robien avait été abrogé dès 2007 par décret du 31/08/2007...

*14. En audience (juin 2015), un DASDEN adjoint affirma que « toutes les études montrent que les effectifs par classe ne sont pas un élément majeur »...*

- Vrai. Alors que qu’une étude de grande ampleur (D.Schanznbach), synthétisant des travaux du monde entier démontrait exactement l’inverse en 2014...

*15. A la rentrée 2015, la Dsden (via le chef d'établissement) demande avec insistance à un professeur de FLE de faire passer des élèves Upeaa-Nsa (admis à redoubler car ne sachant pas déchiffrer un mot) en classe ordinaire de 3è pour faire de la place aux autres arrivants en Nsa...*

- Vrai, et en plus l'établissement était classé sensible, Rep, Violence...

*16. Un enseignant ayant explicitement refusé d’être tuteur voit quand-même arriver en septembre le stagiaire dans son établissement.*

- Vrai. Et le tuteur était le seul enseignant titulaire dans la matière...et c'était en Rep.

*17. Un principal a le droit de modifier les appréciations des enseignants sur le bulletin trimestriel ainsi que sur le livret du socle commun pour enlever des éléments négatifs.*

- Faux. Mais si l'appréciation est un jugement de valeur sur la personne de l'élève et non sur son travail, ou encore si elle verse dans l'inacceptable (insultante, raciste, méprisante), le chef est fondé à demander sa modification par l'enseignant.

*18. Après un vote contre le budget, un principal aurait exigé et obtenu de refaire le vote car « ce n’est pas possible de voter contre le budget».*

- Vrai. Le vote a été refait et accepté avec les voix des parents d'élèves…